

ARRÊTÉ MUNICIPAL

CIRCULATION ALTERNEE POUR TRAVAUX

Madame le Maire de la Commune de SAINT-OUEN DU BREUIL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Considérant les travaux de forage SLTP et ENEDIS
- La Société COQUART.EU TSA 7001 69134 DARDILLY Cedex réalisera des travaux de forage SLTP et ENEDIS D927 Route de Dieppe 76690 LE BOCASSE.
- Date d'intervention : du 4 avril 2022 pour une durée de 30 jours.

ARRETE

Article 1:

Le sens de la circulation sera alterné par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h route de Dieppe.

Article 2:

L'entreprise assurera pendant la durée des travaux la mise place de la circulation pour le passage des véhicules et la sécurité des intervenants.

Lorsque l'entreprise n'interviendra pas les lieux seront sécuriser pour faciliter les déplacements.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant de la Communautés de Brigades de Barentin,
Chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution,
- Monsieur le Préfet,

Fait à Saint Ouen du Breuil,
Le 11 mars 2022
Madame le Maire
Nicole DEHAIS



